



Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 98/177

OBJET : Convention de partenariat financier conclue avec le CNFPT
(Délégation Régionale Grande Couronne Ile de France)

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise une formation bureautique intra-collectivité sur le thème « Base Word », en partenariat financier avec le CNFPT,

CONSIDERANT que la proposition du CNFPT - 11, rue Boileau - 78008 Versailles Cédex - correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation en partenariat financier avec le CNFPT, établissement public de formation, relative à une formation intra-collectivité sur le thème « Base Word », sur une durée de 4 jours (5, 6, 7 et 8 octobre 1998) moyennant une participation financière de 14 000 francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 022, nature 6184.

Fait à Yerres, le 31 août 1998



Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

